



# ORAPI®

CLEAN & PROTECT TOGETHER

Communiqué de presse –Saint-Vulbas, le 23 septembre 2024

## PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS ORDINAIRES ORAPI DESIGNATION D'UN EXPERT INDEPENDANT

A la suite de l'annonce par Groupe Paredes Orapi le 10 septembre 2024 de son intention de déposer prochainement auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions ordinaires de la société ORAPI (la « **Société** »), au prix de 6,50 euros par action (l'« **Offre** »), le conseil d'administration de la Société a désigné, par délibération du 23 septembre 2024 et sur recommandation d'un comité *ad hoc* composé majoritairement d'administrateurs indépendants de la Société (Mme Céline Fantin, représentante permanente de la société Fantinnov, administrateur indépendant, Monsieur Christian Mouillon, administrateur indépendant de la Société, et Monsieur Eric Palanque, administrateur), le cabinet Crowe HAF, pris en la personne de Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim, en qualité d'expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1, I 1°, I 2° et II du règlement général de l'AMF.

Conformément à la réglementation boursière en vigueur, le cabinet Crowe HAF remettra son rapport définitif sur les conditions de l'Offre, en sa qualité d'expert indépendant.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira ultérieurement pour émettre son avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant et de la recommandation du comité *ad hoc*. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note d'information en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

### **Avertissement important**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente de titres ORAPI, dans un quelconque pays, y compris en France.*

*Dans le cas où l'Offre serait déposée, la documentation relative à l'Offre comportant les termes et conditions de l'Offre serait soumise à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. L'Offre ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables, et de s'y conformer.*

## **À propos de ORAPI**

*ORAPI conçoit, fabrique et distribue des solutions et produits techniques d'hygiène et de maintenance.*

*ORAPI est cotée au compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0000075392 Code Reuters : ORPF.PA*

*Code Bloomberg : ORAP.FP*

*ORAPI est éligible au PEA – PME*

### Contacts :



**Directrice Administrative et  
Financière**

*Annelise Rousset*

*+33 (0)4 74 40 20 82*

*annelise.rousset@orapi.com*



**Communication Financière**

*+33 (0)1 75 77 54 68*

*orapi@aelium.fr*